

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Collège « compétence à la carte »

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, le comité syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, collège « compétence à la carte », s'est réuni au Pôle Agglo21 à Saint Lô sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET.

Collège « compétence à la carte » au sens de l'article 6.3 des statuts du SDeau50							
	Catégorie	Titulaires	P	E	Suppléants	P	E
<b>CENTRE</b>	CLEP Agon	GUILLOTTE Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEBRETON Delphine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Bréhal	LECOREUIL Daniel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DAVAL Arnaud	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Cerisy la S.	SIMEON Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEJOLIVET Alain	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Coutances	BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PITTOIS Gaétane	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Créances P.	LEMOIGNE Henri	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LEFORESTIER Noëlle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Gavray	DE PAEPE Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LETELLIER Joseph	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Gièze	GRENTE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	JOULAN Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Lessay	MARESCQ Roland	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LECONTE Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montbray	MANSON Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Poste vacant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montmartin-Cérences	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			HERME Michel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	MALHERBE Bernard	<input type="checkbox"/>
	CLEP Montpinchon	LEDOUX Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HUREL Grégory	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Malo L.	GOUX Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BELLE Jean-Pierre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Pierre C.	GALBADON Grégory	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LESUEUR Francis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Sauveur	BEUVE Joël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARBET Pascal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Sainteny	LANGLOIS Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SOPHIE Bertrand	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Tribehou	TURPIN Yves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LALANDE Frédéric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CLEP Villedieu O.	LETELLIER Joseph	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAHU Françoise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>SUD</b>	CLEP Avranches E.	CHARUEL Jean-Claude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	POIDEVIN Gilbert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Baie Bocage	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHEYMOL Claude	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		CHARTRAIN Joël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FAUCHON Willy	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Brécey	DUBOURG Bertrand	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Chaise B.	SADIMAN Thierry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PICHARD David	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Gathemo	BARBOT Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ERRARD Rachel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Pontorson	BICHON Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BELLOIR André-Jean	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP Reffuveille	VARY Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AUGEARD Jean-Louis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Hilaire	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEMONNIER Catherine	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		CAILLOT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HEURTIER-GUEGUEN Serge	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	CLEP St Loup	GENIN Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PINSON Dominique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CLEP Sourdeval	GOHORY Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LELOGEAIS Roger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CLEP Villedieu S.	BOSSARD Serge	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GUILLAUME Nicolas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
EPCI-FP dotés de la compétence "eau potable"	SDeau50-6.3 - MSMN	BOUVET Jacky	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HAMARD Jean-Vital	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		BICHON Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LABICHE Isabelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		JUQUIN David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LAINÉ Hervé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		AUBRAYS Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FAUCON Philippe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		NICOLAS David	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	RABASTE Yann	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SDeau50-6.3 - CMB	GUILLE Hervé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BOUILLON Emmanuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		BIDOT Jacky	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DOYERE Joël	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SDeau50-6.3 - DTI	BOURDIN Jean-Dominique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BELLE Jean-Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	SDeau50-6.3 - SLA	HEUZE Chantal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	MOISSERON Franck	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	LEROUXEL Jean-Luc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VIRLOUVET Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Nombre de membres : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 31

Ont donné pouvoir :

☑' – suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

**Secrétaire de séance : Yann RABASTE**

Assistaient également Du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche : Bernard AUDRIC, Isabelle GIRARD, Bruno CARBONNEL, Hubert PAGNIER, Floriane DIXNEUF, Mickaël HAMEL

## 1 – Approbation du compte rendu du comité syndical du 17 juin 2021

Le compte rendu de la réunion du comité syndical du 17 juin 2021 est adopté à la majorité.

## 2 – Proposition d'ajout d'une délibération

Monsieur le Président informe les élus du Comité Syndical de l'ajout sur table d'une délibération portant sur la désignation des représentants du groupement de commandes pour la réfection des réseaux du Mont-Saint-Michel.

Les élus du Comité Syndical sont favorables à l'unanimité de l'ajout de cette délibération.

## CLEP

### 3 – Programmes de travaux 2021 – Annule et remplace la délibération C2021-06-17-04

Il est proposé aux membres du comité syndical de délibérer pour remplacer le programme de travaux acté par la délibération n°C2021-06-17-04 par le programme suivant prenant en compte les nouvelles propositions des CLEP et pour solliciter les subventions correspondantes.

Il est précisé que le financement du programme est assuré au sein de chaque CLEP.

CLEP Agon – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Travaux de réhabilitation du réservoir	600 000 €	690 000 €
Renouvellement AEP 2022-2024 - maîtrise d'œuvre	20 000 €	
Renouvellement de canalisations Place du Général de Gaulle	50 000 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	20 000 €	

CLEP Avranches Est – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	20 000 €	260 000 €
Travaux sécurisation des ouvrages	40 000 €	
Programme travaux 2021 - dont St Martin des Champs et Val St-Père (Lotissement Les Ajoncs)	200 000 €	

CLEP Baie Bocage – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Etude de mise à niveau stations de traitement de St Ovin et Ducey	20 000 €	2 469 475 €
Matériel informatique, logiciels et équipements divers	13 000 €	
Logiciel gestion de stock	11 400 €	
Acquisition véhicules	30 000 €	
Equipements divers (chloration vente Avranches Est)	10 000 €	
Aménagement de terrains - Clôture	30 000 €	
Réhabilitation réservoirs Juilley St-James Pontorson	380 000 €	
MOE CC Avranches Mt-St-Michel - Avenant 2 - Rénovation réseau Mt-St-Michel	100 000 €	
Renouvellement de membranes – complément	339 375 €	
Renouvellement réseaux 2020	10 000 €	
Programme de renouvellement de canalisation 2021	160 000 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	70 000 €	
Programme de renouvellement de canalisation dans le cadre du plan de relance	1 000 000 €	
Travaux sécurisation des ouvrages	155 000 €	
Equipement divers – télésurveillance renouvellement de matériel à la station	140 700 €	

CLEP Brécey – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Diagnostic de réseau tranche 2	15 000 €	601 500 €

Compteur de sectorisation	20 000 €	
Matériel + installation pour communication inter-sites en radio	10 000 €	
Réhabilitation des réservoirs TSM - complément	13 500 €	
Renouvellement de canalisations Brecey	513 000 €	
Accord cadre à bons de commande - Travaux non programmés	30 000 €	

CLEP Bréhal – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Provision de travaux	30 000 €	60 000 €
Accord cadre à bons de commande - Travaux non programmés	30 000 €	

CLEP Cerisy la Salle – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Etude diagnostic réseau	30 000 €	238 000 €
Inspection télévisée du forage	3 000 €	
Réhabilitation forage	16 000 €	
Renouvellement cana Rue de la Verte Herbe	83 000 €	
Branchements plomb à renouveler	30 000 €	
Mise en place de 3 compteurs secto au réservoir	4 000 €	
Mise en place d'un surpresseur au réservoir	30 000 €	
Réducteurs de pression : Le Château, L'Aunay, Hôtel Hy, Hôtel Daniel	32 000 €	
Accord cadre à bons de commande - Travaux non programmés	10 000 €	

CLEP La Chaise Baudouin – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Etude CVM-Analyses	6 000 €	99 000 €
Télésurveillance	15 000 €	
Mise en place d'un compteur électrique indépendant	5 000 €	
Forage : décolmatage, passage caméra et essai de pompage	40 000 €	
Renouvellement anti-bélier	2 500 €	
Travaux sécurisation des réservoirs	20 500 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	10 000 €	

CLEP Coutances – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Etude diagnostic de réseau	30 000 €	900 000 €
Réhabilitation du réservoir de Cambemon	435 000 €	
Renouvellement de canalisations Cour aux Magnens	55 000 €	
Renouvellement réseau rue Geoffroy de Montbray et antenne rue Quesnel-Morinière	10 000 €	
Renouvellement réseau quartier Claires Fontaines	210 000 €	
Renforcement réseau Chemin de la Porte - Liaison lotissement La Masse	160 000 €	

CLEP Créances-Pirou – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Etude CVM-Analyses	40 000 €	242 050 €
Mise en sécurité du réservoir	38 000 €	
Renouvellement conduite amiante Pirou rue de la Vallée	74 050 €	
Dévoisement conduite site méthanisation	35 000 €	
Nettoyage du forage de Hottot	25 000 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	30 000 €	

CLEP Gathemo – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Analyses CVM	6 400 €	36 400 €
Etude de mise à niveau des stations de traitement	5 000 €	

Achat de compteur de sectorisation + sécurisation réservoir	10 000 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	15 000 €	

<b>CLEP Gavray – Descriptif du programme</b>	<b>Montant prévisionnel par projet (HT)</b>	<b>Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)</b>
Etudes station – MOE travaux réseau	35 500 €	255 500 €
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	220 000 €	

<b>CLEP Gièze – Descriptif du programme</b>	<b>Montant prévisionnel par projet (HT)</b>	<b>Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)</b>
Etude CVM-Analyses	52 000 €	498 000 €
Travaux de sécurisation des ouvrages	68 000 €	
Mise en place de 9 réducteurs de pression	90 000 €	
Programme de renouvellement de réseau	238 000 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	50 000 €	

<b>CLEP Lessay – Descriptif du programme</b>	<b>Montant prévisionnel par projet (HT)</b>	<b>Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)</b>
Etude CVM-Analyses	21 000 €	3 107 000 €
Réhabilitation usine traitement matière organique + décarbonatation	3 000 000 €	
Mise en sécurité du réservoir	40 000 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	6 000 €	
Extension Réseaux Angoville Tranche II	20 000 €	
Débitmètre sortie réservoir	6 000 €	
Extension de réseau pour la desserte en eau du terrain de stationnement route de l'aérodrome	14 000 €	

<b>CLEP Montbray – Descriptif du programme</b>	<b>Montant prévisionnel par projet (HT)</b>	<b>Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)</b>
Etude CVM-Analyses	12 000 €	708 000 €
Etude pour la remise en service des captages	10 000 €	
Travaux de sécurisation sur les captages (suite avis hydrogéologue)	6 000 €	
Travaux de renouvellement de canalisations	660 000 €	
Travaux de sécurisation des ouvrages (station-réservoir)	20 000 €	

<b>CLEP Montmartin-Cérences – Descriptif du programme</b>	<b>Montant prévisionnel par projet (HT)</b>	<b>Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)</b>
Etude diagnostique et CVM	20 000 €	914 460 €
Etude PGSSE	40 000 €	
Etude DUP	61 000 €	
Matériel informatique	3 000 €	
Travaux de clôtures- sécurisation des sites	3 000 €	
Construction usine - travaux complémentaires	190 000 €	
Travaux de sécurisation suite diagnostique document unique	220 000 €	
Travaux de renouvellement de canalisation prog compl. Village d'Ourville	50 000 €	
Accord cadre à bons de commande - Travaux non programmés	80 000 €	
Programme renouvellement de canalisation à Lengronne – complément	10 960 €	
Programme de renouvellement de canalisations 4ème tranche	200 000 €	
Acquisition d'un véhicule	30 000 €	
Equipements divers	6 500 €	

<b>CLEP Montpinchon – Descriptif du programme</b>	<b>Montant prévisionnel par projet (HT)</b>	<b>Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)</b>
Etude CVM-Analyses	120 000 €	712 000 €
Travaux de sécurisation des ouvrages	232 000 €	
Compteurs de sectorisation	60 000 €	

Programme de travaux 2021 – appel à projet	250 000 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	50 000 €	

CLEP Pontorson – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Diagnostic de réseau	25 000 €	161 052 €
Etude technico-économique	15 000 €	
Reprise et clôture suite rapport hydro	10 000 €	
Renouvellement réseau (rues Chandon, Cité Dunkerque, Yser, Mame, Verdun, Rennes)	40 000 €	
Travaux de sécurité des ouvrages (MOE 20SD07)	61 000 €	
Devis vestiaire complexe sportif	5 052 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	5 000 €	

CLEP Reffuveille – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Analyses CVM	13 000 €	259 000 €
Renouvellement de canalisations	226 000 €	
Accord cadre à bons de commande - Travaux non programmés	20 000 €	

CLEP Saint Hilaire – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Etude périmètre de protection	10 000 €	Montant global : 5 043 000 € dont 2 895 600 € en 2021
Etude environnementale (mise en place station de mesures)	20 000 €	
Analyses CVM	120 000 €	
Etude de mise à niveau des stations de traitement	20 000 €	
Acquisition terrain périmètre de protection à GER	10 000 €	
Matériel informatique	1 000 €	
Travaux de clôture	15 000 €	
Mise en place d'un bassin de storage et amélioration filière charbon actif (programme sur 2 années)	900 000 €	
Réhabilitation 4 réservoirs (programme sur 2 années)	782 000 €	
Mise en conformité des ouvrages vigipirate et sécurisation (programme sur 2 années)	440 000 €	
Interconnexions SMPBC	100 000 €	
Programme de renouvellement canalisations le Teilleul et Buais les Monts + renouvellement canalisations - Bion, Juvigny et St-Georges, Mortain (programme sur 2 années)	680 000 €	
Marché à bons de commande - Travaux non programmés	150 000 €	
Programme de renouvellement canalisation -Bourg de Husson (programme sur 2 années)	125 000 €	
Programmes de renouvellement canalisation Juvigny et St-Barthélémy + petite chapelle Mortain + La Corbinière (programme sur 2 années)	1 500 000 €	
Modification du réseau du Bourg de Ger (programme sur 2 années)	170 000 €	

CLEP Saint Loup – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Etude de mise à niveau des stations de traitements	5 000 €	45 000 €
Diagnostic de réseau	20 000 €	
Accord cadre à bons de commande - Travaux non programmés	20 000 €	

CLEP Saint Malo de la Lande – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Diagnostic de réseaux	60 000 €	937 000 €
MOE Sécurisation des ouvrages	30 000 €	
Renouvellement de canalisation Gratot - Rouet du Moulin - Complément	22 000 €	
Renouvellement canalisation Blainville sur Mer - Le Hutrel	60 000 €	

Renouvellement de canalisation Blainville sur Mer - Rue de Néauville	49 000 €
Renouvellement de canalisation -Tourville sur Sienne	625 000 €
Pose de réseaux d'eau potable - Gouville sur Mer – Extension de la ZA du Palis	20 000 €
Accord cadre à bons de commande - Travaux non programmés	71 000 €

CLEP Saint-Pierre de Coutances – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Pose de réseaux d'eau potable – Saint-Pierre de Coutances - Le Parpaillot	30 000 €	30 000 €

CLEP Saint Sauveur Aubigny – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Etude CVM-Analyses	110 000 €	1 424 300 €
Mise en sécurité et réhabilitation station des Douceries	50 000 €	
Etude technico économique périmètre de protection des Douceries	30 000 €	
Etude et travaux autorisation prélèvement et aménagement du seuil de prélèvement sur La Taute	80 000 €	
Acquisition d'un terrain sur les Douceries	30 000 €	
Branchements électriques et renouvellement armoires-LaTaute La Bijude Les Douceries	70 600 €	
Travaux liés au changement de tarification électrique sur 3 sites	29 000 €	
Renouvellement conduite Millières - complément	20 000 €	
Renouvellement conduite Feugères	140 000 €	
Renouvellement conduite RD 971 de l'Hôtel Journot au Pont Tardif	570 000 €	
Accord cadre à bons de commande - Travaux non programmés	10 000 €	
Compteurs radiorelève	30 000 €	
Périmètre les Douceries-Notification aux propriétaires	25 000 €	
Travaux de sécurisation des réservoirs	205 000 €	
Renouvellement d'une sonde UV	13 700 €	
Aménagement d'un local archive à la station	11 000 €	

CLEP Sainteny – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
MO sécurisation des ouvrages- Avenant compl. Forfait définitif rémunération	6 700 €	372 060 €
Aménagement de terrain	5 000 €	
Travaux de canalisations	25 360 €	
Travaux de réhabilitation et de mise en sécurité des ouvrages	245 000 €	
Travaux By-Pass du réservoir	70 000 €	
Pose d'une nouvelle colonne de refoulement et d'une nouvelle pompe de forage	20 000 €	

CLEP Sourdeval – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Matériel informatique	3 000 €	71 100 €
Sécurisation des ouvrages : MOE + travaux	33 100 €	
Renouvellement de canalisations : maîtrise d'œuvre	20 000 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	15 000 €	

Production d'eau Centre Manche – Descriptif du programme	Montant prévisionnel par projet (HT)	Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)
Equipement forage F6	200 000 €	445 000 €
Achat de terrain	25 000 €	
Aménagement de terrain – Plantations de haie	10 000 €	
Equipement matériel (provision)	90 000 €	
Provision de travaux	80 000 €	
Etude PGSSE	20 000 €	
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du forage F5	20 000 €	

<b>CLEP Tribehou – Descriptif du programme</b>	<b>Montant prévisionnel par projet (HT)</b>	<b>Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)</b>
Etude CVM-Analyses	60 000 €	465 560 €
Travaux de sécurisation des réservoirs	105 000 €	
Renouvellement canalisation - Pied réservoir Hameau St-Martin rue ès Meulets	285 560 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	15 000 €	

<b>CLEP Villedieu Ouest – Descriptif du programme</b>	<b>Montant prévisionnel par projet (HT)</b>	<b>Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)</b>
Etude CVM-Analyses	96 000 €	527 600 €
Dossier d'évaluation environnementale nouvelle prise d'eau-Complément	4 000 €	
Acquisition de terrain usine	3 000 €	
Indemnités des exploitants pour le périmètre de protection (solde)	92 600 €	
Mise en place de 6 régulateurs de pression	22 000 €	
Tapis de boue	10 000 €	
Travaux de sécurisation des ouvrages	170 000 €	
Programme de travaux – provision	100 000 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	30 000 €	

<b>CLEP Villedieu Sud – Descriptif du programme</b>	<b>Montant prévisionnel par projet (HT)</b>	<b>Enveloppe budgétaire du programme de travaux 2021 (HT)</b>
Etude VCM – Analyses	2 000 €	167 000 €
Renouvellement de canalisation amiante ciment	110 000 €	
Mise en place d'un régulateur de pression	31 000 €	
Accord cadre à bons de commande : Travaux non programmés	24 000 €	

Vu la délibération n°C2021-11-27-14 du Comité Syndical en date du 27 novembre 2020 validant le programme de travaux 2021 des CLEP

Vu la délibération n°C2021-03-11-04 du Comité Syndical en date du 11 mars 2021 modifiant le programme de travaux 2021 des CLEP,

Vu la délibération n°C2021-06-17-04 du Comité Syndical en date du 17 juin 2021 modifiant le programme de travaux 2021 des CLEP,

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-01), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'annuler la délibération C2021-06-17-04 du 17 juin 2021 et de la remplacer par la présente,**
- **De valider le programme de travaux modifié et d'autoriser l'engagement des programmes de travaux envisagés par les CLEP au titre de l'année 2021**
- **D'acter que les dépenses seront inscrites au budget annexe « service eau » 2021,**
- **D'acter que les montants prévisionnels des projets sont donnés à titre indicatif. Pour chaque CLEP, il conviendra que la somme des montants réels des projets s'inscrive dans l'enveloppe budgétaire globale du programme de travaux 2021.**
- **D'autoriser la sollicitation des subventions correspondantes,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président du SDeau50 pour mettre en œuvre cette décision.**

## REGIE

### **4 – Cadre de prix relevant du règlement de service de la régie**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°C2019-12-19-08 en date du 13 décembre 2019, les membres du Comité Syndical ont reconduit le cadre de prix de services communs à tous les Conseils Locaux de l'Eau Potable relevant de la régie à autonomie financière ou étant doté d'un marché de prestations et de travaux avec un prestataire.

Le cadre de prix est le suivant :

Frais d'accès au service avec ouverture et relève du compteur, fermeture	45.45 € HT
--	------------

Ouverture de branchement en urgence en dehors des heures d'ouverture, dimanche et jours fériés	45.45 € HT
Frais de fermeture	0.00 € HT
Frais de vérification du compteur (pose, dépose, étalonnage sur banc de mesure)	170.00 € HT
Contrôle de la conformité des installations privées (avec récupération d'eau sans installation à l'intérieur du bâtiment)	65.00 € HT
Contrôle de la conformité des installations privées (avec récupération d'eau et installation à l'intérieur du bâtiment)	90.00 € HT
Visite complémentaire après 1 <sup>er</sup> contrôle de la conformité des installations privées (délai minimal de 5 ans après 1 <sup>er</sup> contrôle)	60.00 € HT
Frais pour prélèvement refusé	0.00 € HT
Réalisation de la facturation « assainissement collectif » pour le compte des communes, par facture réalisée (pour les abonnés mensualisés seule la facture de solde est prise en compte)	1.50 € HT
Facturation au m <sup>3</sup> lors d'une casse ou d'un prélèvement sur poteau incendie effectués par un tiers (particulier, entreprise extérieure, ...)	Prix du m <sup>3</sup> correspondant à la première tranche de facturation du service concerné
Coût global journalier du personnel de la régie effectuant des travaux pour le compte du budget annexe « production et/ou distribution des services eau »	240.00 € HT/jour

Les autres points relevant de l'application du règlement du service sont les suivants :

- Tout montant de facture dû ou à restituer inférieur à 5.00 € est reporté sur la facture suivante
- Facturation de l'abonnement au prorata temporis

Monsieur le Président ajoute que le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche fait régulièrement appel à des huissiers de justice pour dresser des constats.

Monsieur le Président propose alors d'ajouter un prix de services communs à tous les Conseils Locaux de l'Eau Potable au cadre de prix relevant du règlement de service :

Constat d'huissier de justice sur demande du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche	Frais réel sur présentation de la facture
---	---

Vu la délibération n°C2019-12-19-08 du Comité Syndical en date du 19 décembre 2019

- **Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-02), à l'unanimité, le comité syndical décide :**
- **D'accepter les différents tarifs et modalités applicables sur le périmètre de la régie d'exploitation et sur les secteurs dotés d'un marché de prestations ou de travaux du Syndicat**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision**

## FINANCES

### **5 – Budget annexe « service eau » - Contractualisation d'un emprunt de 677 000 €**

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical a validé la programmation de travaux de réhabilitation des ouvrages sur le CLEP Baie Bocage ainsi que des travaux de renouvellement de canalisations sur les CLEP Reffuveille Pontorson et Montbray. Ces travaux, d'un montant estimatif de 2 071 276 €, nécessitent un besoin de financement par emprunt à hauteur de 677 000 €.



Il précise qu'une clé de répartition a été déterminée en fonction des besoins de financement de chaque CLEP. Celle-ci est définie comme suit :

NOM DU CLEP	Libellé des travaux	Montant du prêt	Clé de répartition
REFFUVEILLE	Renouvellement des canalisations "Reffuveille	170 000,00 €	25,11%
BAIE BOCAGE	Réhabilitation des ouvrages Remplacement de l'étage de filtration membranaire	360 000,00 €	53,18%
PONTORSON	Renouvellement de canalisation	51 000,00 €	7,53%
MONTBRAY	Renouvellement de canalisation Gouvet St Vigor des Monts	96 000,00 €	14,18%
<b>TOTAL</b>		<b>677 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Monsieur le Président indique qu'une consultation a été effectuée auprès de six établissements bancaires pour une demande de prêt à hauteur de 677 000 €.

Vu les offres de prêts formulées par les organismes bancaires consultés,

Monsieur le Président propose :

- De contracter auprès de la Banque des territoires un emprunt d'un montant total de 677 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Ligne de prêt : AQUAPRET
  - Montant : 677 000 Euros
  - Durée de la phase de préfinancement : 12 mois maximum
  - Durée d'amortissement : 25 ans
  - Périodicité des échéances : Trimestrielle
  - Taux d'intérêt annuel fixe : 0,65 % (barème de septembre)  
Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 0.98 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt
  - Mode d'amortissement : échéances constantes
  - Typologie Gissler : 1A
  - Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt soit 400 €
- Que le comité syndical l'autorise à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.
- Que le remboursement de cet emprunt s'effectue dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-03), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'accepter les propositions de Monsieur le Président,**
- **D'affecter le montant emprunté de 677 000 € au budget annexe « service eau »**
- **De réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.**

## 6 – Budget annexe « régie exploitation » - Décision modificative n°2021-02

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'exploitation et en section d'investissement du budget annexe « régie exploitation », tels que présentés ci-après.

SECTION D'EXPLOITATION			
	Budget Consolidé RC+BP+DM1	Décision Modif. N°2	Total Budget
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES</b>			
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>6 326 551,91</b>	<b>3 790,00</b>	<b>6 330 341,91</b>
<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>2 197 416,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>2 209 416,00</b>
604- Achats d'étude prestations	32 000,00	-5 000,00	27 000,00
605 - Achats d'eau	722 000,00	0,00	722 000,00
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergi	461 300,00	0,00	461 300,00
6062 - Produits de traitement	310 800,00	17 000,00	327 800,00
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équip	352 416,00	20 000,00	372 416,00
6064 - Fournitures administratives	18 200,00	0,00	18 200,00
6066 - Carburants	58 000,00	0,00	58 000,00
6068 - Autres matières et fournitures	36 300,00	0,00	36 300,00

6071 - Compteurs	206 400,00	-20 000,00	186 400,00
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>3 718 370,91</b>	<b>-6 000,00</b>	<b>3 712 370,91</b>
611- sous traitance	3 183 929,18	0,00	3 183 929,18
6122-Crédit bail mobilier	11 000,00	0,00	11 000,00
6135 - Locations mobilières	91 100,00	0,00	91 100,00
61521 - Bâtiments publics	47 500,00	0,00	47 500,00
61523 - Entretien réseaux	119 141,73	0,00	119 141,73
61528- Autres	76 400,00	0,00	76 400,00
61551 - Matériel roulant	51 000,00	-7 000,00	44 000,00
61558 - Autres biens mobiliers	18 300,00	0,00	18 300,00
6156 - Maintenance	100 000,00	1 000,00	101 000,00
617 - Etudes et recherches	10 000,00	0,00	10 000,00
618-Divers	10 000,00	0,00	10 000,00
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>395 765,00</b>	<b>-2 210,00</b>	<b>393 555,00</b>
6226 - Honoraires	5 000,00	0,00	5 000,00
6228 - Divers	111 100,00	-2 210,00	108 890,00
6231 - Annonces et insertions	1 300,00	0,00	1 300,00
6236 - catalogues et imprimés	10 300,00	0,00	10 300,00
6237 - Publications	35 265,00	0,00	35 265,00
6238 - Autres	500,00	0,00	500,00
6241- Transport sur achats	1 950,00	0,00	1 950,00
6248 - Divers transports	7 000,00	0,00	7 000,00
6251- Voyages et déplacements	500,00	0,00	500,00
6256 - Missions	1 000,00	0,00	1 000,00
6257- Réceptions	1 600,00	0,00	1 600,00
6261 - Frais d'affranchissement	61 350,00	0,00	61 350,00
6262 - Frais de télécommunications	77 800,00	0,00	77 800,00
627 - frais bancaires	2 700,00	0,00	2 700,00
6287 - Remboursements de frais	63 400,00	0,00	63 400,00
6288- Autres	15 000,00	0,00	15 000,00
<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
6354 - Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00	1 000,00
<b>012- Charges de Personnels et assimilés</b>	<b>2 139 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 139 550,00</b>
6215 - Personnel affecté par la collectivité	1 689 325,00	0,00	1 689 325,00
6332- cotisations versees au f.n.a.l.	1 454,00	0,00	1 454,00
6336- Participation des employeurs à la formation	1 599,00	0,00	1 599,00
6411-Rémunération principale	300 308,00	0,00	300 308,00
6451- cotisations a l' u.r.s.s.a.f.	88 362,00	0,00	88 362,00
6453- cotisations aux caisses de retraites	18 979,00	0,00	18 979,00
6454- cotisations aux assédic	11 775,00	0,00	11 775,00
6458- Cotisations aux autres organismes sociaux	11 716,00	0,00	11 716,00
6474- versements aux autres oeuvres sociales	2 132,00	0,00	2 132,00
6475- Médecine diu travail	792,00	0,00	792,00
648 - Autres charges	13 108,00	0,00	13 108,00
<b>014- Atténuation de produits</b>	<b>1 243 990,71</b>	<b>0,00</b>	<b>1 243 990,71</b>
701249 - Revers.Agence eau redevance pollution	1 243 990,71	0,00	1 243 990,71
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>248 166,67</b>	<b>0,00</b>	<b>248 166,67</b>
6541 - Créances admises en non-valeur	170 666,67	0,00	170 666,67
6542 - Créances éteintes	77 500,00	0,00	77 500,00
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>6 776 811,38</b>	<b>4 135,00</b>	<b>6 780 946,38</b>
6718- Autres charges exceptionnelles / Ope de gestion	586 111,38	0,00	586 111,38
673 - Titres annulés (sur excercices antérieurs	91 200,00	4 210,00	95 410,00
678- Autres charges exceptionnelles	6 099 500,00	-75,00	6 099 425,00
<b>68 - Dotations aux amortissements et provision</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002- déficit d'investissement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>221 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>221 000,00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>16 956 070,67</b>	<b>7 925,00</b>	<b>16 963 995,67</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>023 - Virement à la sect. d'investissement</b>	<b>381 629,23</b>	<b>75,00</b>	<b>381 704,23</b>
<b>042 - Op. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>94 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 310,00</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>475 939,23</b>	<b>75,00</b>	<b>476 014,23</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 432 009,90</b>	<b>8 000,00</b>	<b>17 440 009,90</b>

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES			
<b>70 - Vente de produits finis, prestations de s</b>	<b>14 481 250,24</b>	<b>8 000,00</b>	<b>14 489 250,24</b>
70111 - Ventes d'eau aux abonnés	10 583 600,00	0,00	10 583 600,00
70111 - Ventes d'eau aux abonnés	1 750 000,00	0,00	1 750 000,00
701241 - Redevance pour pollution d'origine do	965 000,00	0,00	965 000,00
70128 - Autres redevances	812 500,00	0,00	812 500,00
704 - Travaux	184 700,24	8 000,00	192 700,24
7065- Redevance assainissement	19 300,00	0,00	19 300,00
7068 - Autres	117 000,00	0,00	117 000,00
7087- Remboursement de frais	49 150,00	0,00	49 150,00
<b>74 - Participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76 - Revenus des valeurs mobilières de placement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>27 287,23</b>	<b>0,00</b>	<b>27 287,23</b>
775- produits des cessions d'immobilisations	8 000,00	0,00	8 000,00
778 - Autres produits exceptionnels	19 287,23	0,00	19 287,23
<b>002 - Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>2 923 472,43</b>	<b>0,00</b>	<b>2 923 472,43</b>
<b>013 - Atténuation de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>17 432 009,90</b>	<b>8 000,00</b>	<b>17 440 009,90</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 432 009,90</b>	<b>8 000,00</b>	<b>17 440 009,90</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Budget Consolidé RC+BP+DM1	Décision Modif. N°2	Total Budget
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>			
<b>001- Déficit d'investissement reporté</b>	<b>106 139,74</b>	<b>0,00</b>	<b>106 139,74</b>
<b>020 - Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>13 087,23</b>	<b>0,00</b>	<b>13 087,23</b>
165- Dépôts et cautionnement	13 087,23	0,00	13 087,23
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>23 065,99</b>	<b>9 740,00</b>	<b>32 805,99</b>
2051 - Concessions droits logiciels	23 065,99	9 740,00	32 805,99
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>469 510,00</b>	<b>-9 665,00</b>	<b>459 845,00</b>
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	820,00	0,00	820,00
21561 - Service distribution d'eau	24 600,00	-350,00	24 250,00
217561 - Service distribution d'eau	3 696,00	-480,00	3 216,00
2182 - Matériel de transport	148 850,00	-4 885,00	143 965,00
2183 - Matériel de bureau et matériel informati	6 700,00	0,00	6 700,00
2188 - Autres	284 844,00	-3 950,00	280 894,00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>611 802,96</b>	<b>75,00</b>	<b>611 877,96</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>611 802,96</b>	<b>75,00</b>	<b>611 877,96</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
<b>001 - Excédent d'investissement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et reserves</b>	<b>135 863,73</b>	<b>0,00</b>	<b>135 863,73</b>
1068 - Autres réserves	135 863,73	0,00	135 863,73
<b>16 - Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>135 863,73</b>	<b>0,00</b>	<b>135 863,73</b>
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>021 - Virement de la sect. de fonctionnement</b>	<b>381 629,23</b>	<b>75,00</b>	<b>381 704,23</b>
<b>040 - Op. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>94 310,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 310,00</b>
2805-Concessions et droits similaires	45 988,00	0,00	45 988,00
281351- Bâtiment administratif	1 750,00	0,00	1 750,00
281561-Service de distribution d'eau	3 272,00	0,00	3 272,00
28181- Installations générales agencements aménagements	800,00	0,00	800,00
28182 - Matériel de transport	22 750,00	0,00	22 750,00
28183 - Matériel de bureau et matériel informa	600,00	0,00	600,00
28188 - Autres	19 150,00	0,00	19 150,00
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>475 939,23</b>	<b>75,00</b>	<b>476 014,23</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>611 802,96</b>	<b>75,00</b>	<b>611 877,96</b>

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu le budget primitif 2021 du budget annexe « régie exploitation » adopté par la délibération C2021-03-11-19 du 11 mars 2021,

Vu la décision modificative n°2021-01 du budget annexe « régie exploitation » adoptée par la délibération C2021-06-17-17 du 17 juin 2021,

Vu la proposition de décision modificative n°2021-02 faite par Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-04), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'accepter la décision modificative n°2021-02 telle que présentée,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.**

## **7 – Budget annexe « service eau » - Décision modificative n°2021-02**

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'exploitation et en section d'investissement du budget annexe « service eau », tels que présentés ci-après.

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>			
	<b>Budget Consolidé RC+BP+DM1</b>	<b>Décision Modif. N°2</b>	<b>Total Budget</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES</b>			
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>3 278 772,16</b>	<b>-141 572,00</b>	<b>3 137 200,16</b>
<b>60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS</b>	<b>556 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>556 050,00</b>
605 - Achats d'eau	528 000,00	0,00	528 000,00
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie)	6 000,00	0,00	6 000,00
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 500,00	0,00	8 500,00
6064 - Fournitures administratives	4 900,00	0,00	4 900,00
6066 - Carburants	5 800,00	0,00	5 800,00
6068 - Autres matières et fournitures	2 850,00	0,00	2 850,00
<b>61 - SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>658 716,67</b>	<b>-3 000,00</b>	<b>655 716,67</b>
611- sous-traitance générale	5 900,00	0,00	5 900,00
6132- locations immobilières	7 900,00	0,00	7 900,00
6135 - Locations mobilières	1 500,00	0,00	1 500,00
6137- Redevances, Droits de passage et servitudes divers	4 820,00	0,00	4 820,00
614 - Charges locatives et de copropriété	1 500,00	0,00	1 500,00
61521 - Bâtiments publics (lav réservoirs)	52 496,67	-3 000,00	49 496,67
61523 - Entretien réseaux	72 000,00	0,00	72 000,00
61528 - Autres	19 400,00	0,00	19 400,00
61551 - Matériel roulant	4 000,00	0,00	4 000,00
61558 - Autres biens mobiliers	500,00	0,00	500,00
6156 - Maintenance	11 500,00	0,00	11 500,00
617 - Etudes et recherches	474 500,00	0,00	474 500,00
618 - Divers	2 700,00	0,00	2 700,00
<b>62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>1 353 053,40</b>	<b>-131 360,00</b>	<b>1 221 693,40</b>
6226 - Honoraires	183 500,00	-126 000,00	57 500,00
6228 - Divers	39 000,00	0,00	39 000,00
6231 - Annonces et insertions	3 500,00	0,00	3 500,00
6236 - catalogues et imprimés	6 500,00	0,00	6 500,00
6237 - Publications	9 000,00	0,00	9 000,00
6251 - Voyages et déplacements	2 100,00	0,00	2 100,00
6255 - Frais de déménagement	0,00	2 430,00	2 430,00
6256 - Missions	15 900,00	0,00	15 900,00
6257- Réceptions	8 700,00	0,00	8 700,00
6261 - Frais d'affranchissement	6 850,00	0,00	6 850,00
6262 - Frais de télécommunications	3 000,00	0,00	3 000,00
627 - frais bancaires	50,00	0,00	50,00
6281 - concours divers	837 663,40	4 740,00	842 403,40
6283- Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 300,00	1 300,00
6287 - Remboursements de frais	178 780,00	0,00	178 780,00
6288 - Autres	58 510,00	-13 830,00	44 680,00
<b>63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIM</b>	<b>710 952,09</b>	<b>-7 212,00</b>	<b>703 740,09</b>
63512 - Taxes foncières	23 692,09	0,00	23 692,09

6353 - Impôts indirects	60,00	0,00	60,00
6371 - Redev. versée agences eau (prélèvement)	687 200,00	-7 212,00	679 988,00
<b>012- Charges de Personnels et assimilés</b>	<b>822 755,00</b>	<b>0,00</b>	<b>822 755,00</b>
6215 - Personnel affecté par la collectivité	822 755,00	0,00	822 755,00
<b>014- Atténuation de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>16 500,00</b>	<b>350,00</b>	<b>16 850,00</b>
6541 - Créances admises en non-valeur	4 000,00	350,00	4 350,00
6542 - Créances éteintes	1 000,00	0,00	1 000,00
658 - Charges diverses de gestion courante	11 500,00	0,00	11 500,00
<b>66 - Charges financières</b>	<b>748 180,00</b>	<b>0,00</b>	<b>748 180,00</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	769 100,00	0,00	769 100,00
66112 - ICNE de l'exercice N	-20 920,00	0,00	-20 920,00
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>4 933 416,22</b>	<b>-43 778,00</b>	<b>4 889 638,22</b>
6718 - Autres charges exceptionnelles / Ope de gestion	4 834 716,22	-43 778,00	4 790 938,22
6742 - Subvention exceptionnelle d'équipement	77 700,00	0,00	77 700,00
6743 - Subvention exceptionnelle de fonctionnement	15 000,00	0,00	15 000,00
678 - Autres charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	6 000,00
<b>68- Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>
6815- Provisions	3 000,00	0,00	3 000,00
<b>002- Résultat exploitation reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>9 807 623,38</b>	<b>-185 000,00</b>	<b>9 622 623,38</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>			
<b>023 - Virement à la sect. d'investissement</b>	<b>12 674 841,71</b>	<b>-4 258 743,74</b>	<b>8 416 097,97</b>
<b>042 - Op. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>6 169 151,00</b>	<b>4 443 743,74</b>	<b>10 612 894,74</b>
6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	6 096 336,00	3 379 065,00	9 475 401,00
6812 - Dot.aux amort.des charges d'exploit à répartir	0,00	1 064 678,74	1 064 678,74
6862- Dotation aux amort charges financières	72 815,00	0,00	72 815,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>18 843 992,71</b>	<b>185 000,00</b>	<b>19 028 992,71</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>28 651 616,09</b>	<b>0,00</b>	<b>28 651 616,09</b>

<b>SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES</b>			
<b>70 - Vente de produits finis, prestations de s</b>	<b>10 041 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 041 500,00</b>
70111 - Ventes d'eau aux abonnés	4 332 000,00	0,00	4 332 000,00
70118 - Ventes d'eau aux collectivités	1 130 000,00	0,00	1 130 000,00
70128 - Autres redevances	4 579 500,00	0,00	4 579 500,00
<b>74 - Participations</b>	<b>474 751,00</b>	<b>0,00</b>	<b>474 751,00</b>
747 - Subventions participations	59 864,00	0,00	59 864,00
748 - Autres Subventions participation	414 887,00	0,00	414 887,00
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>76 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>76 450,00</b>
751- redevances -Concessions	4 400,00	0,00	4 400,00
752- revenus des immeubles non affectés	19 800,00	0,00	19 800,00
7588 - Autres produits de gestion courante	52 250,00	0,00	52 250,00
<b>76 - Revenus des valeurs mobilières de placement</b>	<b>36 458,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 458,00</b>
7681- Fonds de soutien sortie des emprunts	36 458,00	0,00	36 458,00
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
778 - Autres produits exceptionnels	500,00	0,00	500,00
<b>78 - Reprise sur amortissements et provision</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002 - Excédent d'exploitation reporté</b>	<b>13 171 272,76</b>	<b>0,00</b>	<b>13 171 272,76</b>
<b>013 - Atténuation de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>23 800 931,76</b>	<b>0,00</b>	<b>23 800 931,76</b>
<b>RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>			
<b>042 - Op. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4 850 684,33</b>	<b>0,00</b>	<b>4 850 684,33</b>
777 - Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte d	1 656 616,00	0,00	1 656 616,00
778 - Autres produits exceptionnels	3 194 065,00	-3 194 065,00	0,00
7811 - Rep/amortiss des immob. Incorp. et Corpo.	3,33	0,00	3,33
797-Transfert de charges exceptionnelles	0,00	3 194 065,00	3 194 065,00
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>4 850 684,33</b>	<b>0,00</b>	<b>4 850 684,33</b>
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>28 651 616,09</b>	<b>0,00</b>	<b>28 651 616,09</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Budget Consolidé RC+BP+DM1	Décision Modif. N°2	Total Budget
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSE</b>			
<b>001- Déficit d'investissement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020 - Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068 - Autres réserves	0,00	0,00	0,00
<b>13 - Subventions d'investissement reçues</b>	<b>6 287,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 287,00</b>
13111 - Subventions d'investissement reçues	6 287,00	0,00	6 287,00
<b>16 - Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>2 601 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 601 400,00</b>
1641 - Emprunts en euros	2 516 000,00	0,00	2 516 000,00
1678- Autres dettes	3 100,00	0,00	3 100,00
1687 - Autres emprunts	52 700,00	0,00	52 700,00
1687- Autres dettes	28 000,00	0,00	28 000,00
165- Dépôts et cautionnement	1 600,00	0,00	1 600,00
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 235 108,24</b>	<b>90,00</b>	<b>2 235 198,24</b>
2031 - Frais d'études	2 230 608,24	0,00	2 230 608,24
2033 - Frais d'insertion	1 500,00	90,00	1 590,00
2051 - Concessions droits logiciels	3 000,00	0,00	3 000,00
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>1 066 916,76</b>	<b>16 505,00</b>	<b>1 083 421,76</b>
2111 - Terrains nus	508 000,00	16 505,00	524 505,00
2125- Terrains bâtis	15 000,00	0,00	15 000,00
21315 - Bâtiments administratifs	11 000,00	0,00	11 000,00
21531 - Réseau d'adduction d'eau	128 300,00	0,00	128 300,00
21561 - Service distribution d'eau	263 248,50	0,00	263 248,50
2183 - Matériel de bureau et matériel informati	37 513,26	0,00	37 513,26
2184 - Mobilier	8 621,00	0,00	8 621,00
2188 - Autres	95 234,00	0,00	95 234,00
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>28 244 328,02</b>	<b>177 565,00</b>	<b>28 421 893,02</b>
2312 - Terrains	73 000,00	0,00	73 000,00
2313 - Constructions	15 213 975,80	0,00	15 213 975,80
2315 - Installation, matériel et outillage techniq	10 650 316,84	177 655,00	10 827 971,84
2317- Immobilisations reçues au titre de mise à dispo.	2 307 035,38	-90,00	2 306 945,38
237- Avances forfaitaires sur immo corp	0,00	0,00	0,00
238 - Avances forfaitaires	0,00	0,00	0,00
<b>45 - Opérations pour compte de tiers</b>	<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 000,00</b>
4582 - Opérations pour compte de tiers	130 000,00	0,00	130 000,00
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>34 284 040,02</b>	<b>194 160,00</b>	<b>34 478 200,02</b>
<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>040 - Op. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>4 850 684,33</b>	<b>0,00</b>	<b>4 850 684,33</b>
4818 - Charges à étaler	0,00	3 194 065,00	3 194 065,00
1068 - Autres réserves	3 194 065,00	-3 194 065,00	0,00
139111 - AESN	876 786,00	0,00	876 786,00
13912- Région	11 350,00	0,00	11 350,00
13913- Département	174 100,00	0,00	174 100,00
13914 - Communes	20 000,00	0,00	20 000,00
13915- Groupement de collectivités	800,00	0,00	800,00
13916 - Autres établissements publics locaux	3 140,00	0,00	3 140,00
13917 - Budget communautaire et fonds structurels	78 100,00	0,00	78 100,00
13918 - Autres	443 600,00	0,00	443 600,00
139118 - Autres	48 740,00	0,00	48 740,00
2817311- bâtiment d'exploitation	3,33	0,00	3,33
<b>041 - Op. d'ordres patrimoniales</b>	<b>2 401 981,85</b>	<b>0,00</b>	<b>2 401 981,85</b>
2031 - Frais d'études	6 257,68	0,00	6 257,68
2313 - Constructions	654 603,80	0,00	654 603,80
2315 - Installation, matériel et outillage techniq	1 723 077,44	0,00	1 723 077,44
2317- Immobilisations reçues au titre de mise à dispo.	18 042,93	0,00	18 042,93
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>7 252 666,18</b>	<b>0,00</b>	<b>7 252 666,18</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41 536 706,20</b>	<b>194 160,00</b>	<b>41 730 866,20</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>			

<b>001 - Excédent d'investissement reporté</b>	<b>8 084 604,82</b>	<b>0,00</b>	<b>8 084 604,82</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>633 258,38</b>	<b>0,00</b>	<b>633 258,38</b>
1064-Réserves réglementées	146,35	0,00	146,35
1068 - Autres réserves	633 112,03	0,00	633 112,03
<b>13 - Subventions d'investissement reçues</b>	<b>7 718 527,69</b>	<b>9 160,00</b>	<b>7 727 687,69</b>
13111 - Agence de l'eau	7 608 331,94	9 160,00	7 617 491,94
1313 - Départements	5 000,00	0,00	5 000,00
13118 - Autres	93 567,00	0,00	93 567,00
1318- Autres	11 628,75	0,00	11 628,75
<b>16 - Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>3 662 786,07</b>	<b>0,00</b>	<b>3 662 786,07</b>
1641- Emprunts en euros	3 632 046,07	0,00	3 632 046,07
1681 - Avances AESN	30 740,00	0,00	30 740,00
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>61 554,68</b>	<b>0,00</b>	<b>61 554,68</b>
2315 - Installation, matériel et outillage techniq	61 554,68	0,00	61 554,68
<b>27- Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2763- créances sur des collectivités publiques	0,00	0,00	0,00
<b>45 - Opérations pour compte de tiers</b>	<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 000,00</b>
4582 - Opérations pour compte de tiers	130 000,00	0,00	130 000,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>20 290 731,64</b>	<b>9 160,00</b>	<b>20 299 891,64</b>
<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>021 - Virement de la sect. de fonctionnement</b>	<b>12 674 841,71</b>	<b>-4 258 743,74</b>	<b>8 416 097,97</b>
<b>040 - Op. d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>6 169 151,00</b>	<b>4 443 743,74</b>	<b>10 612 894,74</b>
4818 - Charges à étaler	0,00	1 064 678,74	1 064 678,74
13918 AUTRES	30 000,00	0,00	30 000,00
28031 - Frais d'études	23 740,00	68 116,00	91 856,00
28032 - Recherche et développement	4 000,00	0,00	4 000,00
28033 - Frais d'insertion	1 500,00	0,00	1 500,00
2805 - Concessions et droits similaires	4 942,00	1 161,60	6 103,60
28087- Immobilisations incorporelles reues au titre	30,00	0,00	30,00
28088- Autres immobilisations incorporelles	5 578,00	69 961,00	75 539,00
28121- Terrains nus	52 178,00	220 895,00	273 073,00
28125- Terrains bâtis	1 350,00	0,00	1 350,00
28128- Autres terrains	40 150,00	0,00	40 150,00
281311- Bâtiment d'exploitation	314 039,00	185 000,00	499 039,00
281351 - Bâtiment administratif	216 650,00	0,00	216 650,00
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	2 461 310,00	61 140,00	2 522 450,00
28138 - Autres constructions	250,00	0,00	250,00
28148 - Autres constructions	200 000,00	0,00	200 000,00
28154 - Matériel industriel	1 700,00	0,00	1 700,00
28155 - Outillage industriel	1 300,00	0,00	1 300,00
281561 - Service distribution d'eau potable	1 688 801,00	2 768 761,40	4 457 562,40
28157-Agencement aménagement du matériel et out. Ind	3 500,00	0,00	3 500,00
281721 - Terrains nus	300,00	0,00	300,00
2817311- Bâtiment d'exploitation	104 625,00	0,00	104 625,00
2817531 - Réseaux adduction d'eau	134 350,00	0,00	134 350,00
2817561 - Service distribution d'eau potable	735 393,00	280,00	735 673,00
281783 - Matériel de bureau et matériel inform	300,00	0,00	300,00
281788 - Autres	6 900,00	500,00	7 400,00
28181- Installations générales agencements aménagements	8 900,00	0,00	8 900,00
28182 - Matériel de transport	31 600,00	0,00	31 600,00
28183 - Matériel de bureau et matériel informa	10 600,00	3 250,00	13 850,00
28184 - Mobilier	3 350,00	0,00	3 350,00
28188 - Autres	9 000,00	0,00	9 000,00
4817- Pénalités de réaménagementde la dette	72 815,00	0,00	72 815,00
<b>041 - Op. d'ordres patrimoniales</b>	<b>2 401 981,85</b>	<b>0,00</b>	<b>2 401 981,85</b>
2031 - Frais d'étude	11 600,00	0,00	11 600,00
237- Avance forfaitaire	6 257,68	0,00	6 257,68
238 - Avances forfaitaires	2 384 124,17	0,00	2 384 124,17
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>21 245 974,56</b>	<b>185 000,00</b>	<b>21 430 974,56</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>41 536 706,20</b>	<b>194 160,00</b>	<b>41 730 866,20</b>

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu le budget primitif 2021 du budget annexe « service eau » adopté par la délibération C2021-03-11-19 du 11 mars 2021,

Vu la décision modificative n°2021-01 du budget annexe « service eau » adoptée par la délibération C2021-06-17-18 du 17 juin 2021,

Vu la proposition de décision modificative n°2021-02 faite par Monsieur le Président,

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-05), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'accepter la décision modificative n°2021-02 telle que présentée,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.**

## ALIMENTATION AIRE DE CAPTAGE

### **8 – Marché n°21-AAC-01 d'accompagnement individuel des agriculteurs dans l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles**

Monsieur le Président rappelle qu'en raison de la dégradation de la qualité de l'eau (nitrates, pesticides), certains ouvrages du département ont été classés « prioritaires » par l'Etat (Grenelle de l'Environnement, 2009 / Conférence Environnementale, 2013) et « sensibles » au titre des SDAGE des Agence de l'Eau.

Dans ce contexte, les collectivités qui exploitent ces points d'eau ont l'obligation d'engager des actions de lutte contre les pollutions diffuses à l'échelle de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC), afin de reconquérir la qualité de la ressource.

Ces actions complètent les prescriptions des arrêtés de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection réglementaires, déjà instaurés sur les captages.

Sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, dix démarches AAC sont actuellement engagées.

Sur ces territoires, une animation est en place pour concerter les acteurs locaux (élus, collectivités, agriculteurs, partenaires techniques, financiers, institutionnels) et les faire adhérer aux actions qui sont basées sur le volontariat.

Elaborés pour une durée de 4 à 5 ans, les programmes d'actions comportent des actions agricoles et non agricoles dont les principaux objectifs portent sur :

- la diminution des apports d'azote,
- la limitation de l'usage des produits phytosanitaires,
- la mise en œuvre de techniques alternatives,
- le développement des prairies,
- la limitation du ruissellement et de l'érosion
- la diminution des risques de lessivage de l'azote (gestion des intercultures courtes et longues)

Parmi les actions agricoles, un conseil technique individuel des agriculteurs dans un cadre collectif, est proposé. Ce conseil porte sur la gestion de la fertilisation, des intercultures et de la protection des cultures.

Sur certains territoires, un conseil technique agronomique a été mis en œuvre depuis plusieurs années.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le Syndicat poursuit cet accompagnement. C'est pourquoi, une procédure de marché public a été lancée le 12 juillet dernier, portant sur l'accompagnement individuel des agriculteurs dans l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles.

En 2021, quatre AAC vont engager un nouveau conseil technique individuel pour trois années culturelles. Potentiellement, 40 exploitants peuvent être concernés par un accompagnement, soit 1 615 ha de SAU.

A partir de 2022, cinq AAC supplémentaires peuvent potentiellement engager ce même accompagnement.

Les démarches AAC sont soutenues financièrement par les Agences de l'Eau et notamment le conseil technique individuel des agriculteurs.

Sur le territoire du Syndicat, seule l'AAC l'Ermitage dépend du territoire de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Toutes les autres AAC sont inscrites dans le territoire de celui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Les prestations sont réparties en deux lots géographiques :

- Lot n°1 : L'accompagnement individuel des agriculteurs dans l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles sur le territoire de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Lot n°2 : L'accompagnement individuel des agriculteurs dans l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles sur le territoire de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans fixation d'un montant minimum et sans fixation d'un montant maximum passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conclu pour une durée de 3 ans.



Ce marché a été transmis à la publication le 12 juillet 2021 sur les supports du BOAMP et du JOUE et publié le 16 juillet 2021. La date limite de réception des offres était fixée le 08 septembre 2021 à 12h00 au plus tard.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 septembre 2021 à partir de 09h00 afin d'attribuer la marché n°21-AAC-01 portant sur l'accompagnement individuel des agriculteurs dans l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles, conformément aux critères de jugement prévus par les pièces du marché et les éléments fournis par les soumissionnaires

Vu le Code de la commande publique

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres d'attribuer le marché n°21-AAC-01 comme suit :

- Lot n°1 : à la CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE
- Lot n°2 : à la CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE

Jacky BOUVET ajoute au projet de délibération la demande de concours financier des Agences de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne.

Jean Paul BELLEE : « j'ai une préoccupation au-delà de cette délibération. Considérant que l'élevage va continuer de régresser et que les cultures vont se développer, le débat métolachlore n'est pas terminé. Est-ce que ce serait utopique de faire en sorte de rendre actif les agriculteurs pour qu'ils pilotent ce changement ? aujourd'hui on est dans l'injonction et l'obligation et non dans le volontariat. Lorsque l'on voit les financements de l'agence de l'eau ; le poids des études par rapport à la part des aides aux acteurs directs, je pense que ça mérite d'y réfléchir. Ce n'est pas l'objet de la délibération mais nous sommes sur le même thème ».

Jacky BOUVET indique qu'on ne peut pas s'immiscer dans la politique de l'agence de l'eau. Il comprend bien la philosophie de la réflexion et prend en compte la remarque.

Michel GRENTE répond et rebondit sur l'intervention de Jean Paul BELLEE. « Aujourd'hui, avec Mickaël HAMEL on travaille avec les agriculteurs, on les rencontre, on essaie de leur proposer des nouvelles méthodes. On dépend de l'Agence de l'eau, on fait ce qu'on peut faire avec les moyens qu'on a. Peut-être que demain il faudra aller plus loin. C'est souvent une question d'argent pour instaurer des nouvelles pratiques ».

Mickaël HAMEL répond à l'interrogation de Jean Paul BELLEE : « actuellement au niveau du SDeau50 on mène une expérience sur les aires d'alimentation de captages qui correspond au paiement pour services environnementaux. Le principe est que le SDeau50 définit les pratiques jugées compatibles avec la production de la ressource en eau, notamment favoriser les systèmes herbagés et les systèmes sans utilisation de produits phytosanitaires ».

Jean Paul BELLEE : « je connais car j'ai suivi 11 actions et c'est à partir de là que je mène ma réflexion. Mais il faut faire en sorte que ceux qui sont à l'origine de la pollution puissent substituer d'autres produits ».

Michel GRENTE : « il faudrait aller beaucoup plus loin et voir avec les fabricants de produits ».

Nathalie GENIN : « le Syndicat d'Ile de France est rentré dans cette demande de subventions sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions. Et auparavant il y avait des producteurs d'eau minérale notamment Vittel pour mettre en place des dispositifs conséquent pour préserver la ressource. L'exercice est de se dire je veux mettre ça sur la table et qu'est-ce que j'éviterai derrière de mettre sur la table par la suite. »

Hubert GUILLOTTE : « on est tributaire du prix de l'eau. On peut faire des choses mais il faut garantir le prix de l'eau ».

Nathalie GENIN : « oui mais la réflexion mériterait d'être menée. Je ne dis pas que c'est applicable sur toutes les ressources du Syndicat mais peut être que sur certaines il y aurait des choses à gagner. Et on gagnerait peut-être sur le long terme ».

Hubert GUILLOTTE : « il vaut mieux protéger que traiter ».

Jacques VARY : « quand on implique les agriculteurs au départ, ils s'investissent. Il faut les impliquer. Et il n'y a pas que les agriculteurs, il y a également l'assainissement non collectif qui pose problème. C'est tout un ensemble. »

Vincent BICHON : « il ne faut pas hésiter à coupler tous les dispositifs d'aides. On va vers un développement de la culture au détriment de l'élevage. Mais s'il n'y a plus d'élevage il n'y aura plus de bocage. Les négociations de la PAC vont être prépondérantes par rapport à l'évolution de l'élevage et les cultures céréalières ».

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-06), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'autoriser le Président à signer, notifier, exécuter et régler le marché n°21-AAC-01 portant sur l'accompagnement individuel des agriculteurs dans l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles**
- **De solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**

## REGIE

### **9 – Marché n°21-REG-02 de fourniture de matériels et de pièces pour le réseau d'adduction d'eau potable pour les besoins de la Régie du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche**

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le Syndicat a lancé, le 28 juin dernier, la procédure de marché portant sur la fourniture de matériels et de pièces pour le réseau d'adduction d'eau potable pour les besoins de la Régie.

Les fournitures de matériels et de pièces pour le réseau d'adduction d'eau potable sont destinées à la réalisation des travaux de maintenance, d'exploitation, d'amélioration ou d'extension des ouvrages de production et de distribution du réseau d'eau potable.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

- Lot n°1 : Fourniture de pièces en fonte
- Lot n°2 : Fourniture de pièces en PVC / PEHD
- Lot n°3 : Fourniture de pièces en laiton
- Lot n°4 : Fourniture de petits accessoires

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec la fixation d'un montant maximum passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, conclu pour une durée maximum de 3 ans. Le montant maximum du marché par lot est de :

Lot n°1 - Fourniture de pièces en fonte

Période	Durée	Montant maximum en € HT	Montant maximum en € TTC
Période initiale	1 an	50 000 €	60 000 €
1 <sup>ère</sup> période de reconduction	1 an	50 000 €	60 000 €
2 <sup>nde</sup> période de reconduction	1 an	50 000 €	60 000 €
Total		150 000 €	180 000 €

Lot n°2 – Fourniture de pièces en PVC / PEHD

Période	Durée	Montant maximum en € HT	Montant maximum en € TTC
Période initiale	1 an	60 000 €	72 000 €
1 <sup>ère</sup> période de reconduction	1 an	60 000 €	72 000 €
2 <sup>nde</sup> période de reconduction	1 an	60 000 €	72 000 €
Total		180 000 €	216 000 €

Lot n°3 – Fourniture de pièces en laiton

Période	Durée	Montant maximum en € HT	Montant maximum en € TTC
Période initiale	1 an	60 000 €	72 000 €
1 <sup>ère</sup> période de reconduction	1 an	60 000 €	72 000 €
2 <sup>nde</sup> période de reconduction	1 an	60 000 €	72 000 €
Total		180 000 €	216 000 €

Lot n°4 – Fourniture de petits accessoires

Période	Durée	Montant maximum en € HT	Montant maximum en € TTC
Période initiale	1 an	20 000 €	24 000 €

1 <sup>ère</sup> période de reconduction	1 an	20 000 €	24 000 €
2 <sup>nde</sup> période de reconduction	1 an	20 000 €	24 000 €
Total		60 000 €	72 000 €

Ce marché a été transmis à la publication le 28 juin 2021 sur les supports du BOAMP et du JOUE et publié le 02 juillet 2021. La date limite de réception des offres était fixée le 23 août 2021 à 12h00 au plus tard.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 septembre 2021 à partir de 09h00 afin d'attribuer le marché n°21-REG-02 portant sur la fourniture de matériels et de pièces pour le réseau d'adduction d'eau potable pour les besoins de la Régie du Syndicat, conformément aux critères de jugement prévus par les pièces du marché et les éléments fournis par les soumissionnaires.

Toutefois, en l'absence de candidature et en l'absence d'offres remises dans les délais prescrits pour le lot n°1 la Commission d'appel d'offres a déclaré sans suite pour cause d'infructuosité le présent lot.

En l'absence d'offres régulières pour le lot n°2 la Commission d'appel d'offres a déclaré sans suite pour cause d'infructuosité le présent lot.

La Commission d'appel d'offres propose également de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert pour les lots n°1 et n°2.

Vu le Code de la commande publique

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres d'attribuer le marché n°21-REG-02 comme suit :

- Lot n°3 : à la société PENET PLASTIQUES pour un montant maximum de 60 000 € HT par an
- Lot n°4 : à la société PENET PLASTIQUES pour un montant maximum de 20 000 € HT par an

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres de déclarer sans suite pour cause d'infructuosité les lots n°1 et n°2

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-07), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'approuver le choix de la Commission d'appel d'offres pour la déclaration sans suite pour cause d'infructuosité :**
  - Du lot n°1 aux motifs d'absence d'offres remises dans les délais prescrits et de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert
  - Du lot n°2 aux motifs d'absence d'offres régulières et de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert
- **D'autoriser le Président à signer, notifier, exécuter et régler le marché n°21-REG-02 portant sur la fourniture de matériels et de pièces pour le réseau d'adduction d'eau potable pour les besoins de la Régie du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, pour ses lots n°3 et n°4 à la société PENET PLASTIQUES**

## CLEP

### **10 – Convention bipartite entre le SDeau50 et la commune de Créances sur les conditions financières et techniques pour le raccordement et la desserte en eau potable de deux lotissements communaux « Les Marettes III » et « Les Marettes IV » à Créances**

Monsieur le Président indique que la commune de Créances prévoit la création de deux lotissements communaux « Les Marettes III » et les « Marettes IV » à Créances.

Par délibération n°BS2021-09-16-01 du Bureau Syndical en date du 16 septembre 2021, il a été décidé de constituer un groupement de commandes afin de procéder à une consultation conjointe entre le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche et la commune de Créances pour la réalisation de travaux d'aménagement de deux lotissements communaux « Les Marettes III » et « Les Marettes IV ».

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, il convient de conclure une convention déterminant les conditions techniques et les modalités de participations financières de la commune de Créances pour le raccordement et la desserte en eau potable des deux lotissements Les Marettes III et les Marettes IV à Créances

Le projet de convention est joint à la présente note.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°BS2021-09-16-01 du Bureau Syndical en date du 16 septembre 2021

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-08), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'approuver la convention sur les conditions financières et techniques pour le raccordement et la desserte en eau potable des deux lotissements Les Marettes III et les Marettes IV à Créances**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président du SDeau50 pour mettre en œuvre cette décision.**

## **11 – Marché n°21-MBY-03 de travaux de renouvellement de canalisations d'alimentation en eau potable dans le cadre du programme 2021 du CLEP de Montbray**

Monsieur le Président rappelle que sur proposition des membres des CLEP, le programme de travaux au titre de l'année 2021 a été approuvé par le Comité Syndical par délibération n°C2021-11-27-14 en date du 27 novembre 2020, modifiée par la délibération n°C2021-03-11-04 du 11 mars 2021 et par la délibération n°C2021-06-17-04 du 17 juin 2021.

Le Syndicat a lancé, le 24 juin dernier, la procédure de marché portant sur les travaux de renouvellement de canalisations d'alimentation en eau potable dans le cadre du programme 2021 du CLEP de Montbray.

Les travaux ont pour objet la fourniture et la pose en tranchée de canalisations nécessaires au renouvellement du réseau d'eau potable ainsi que des branchements particuliers dans le cadre du programme de renouvellement de réseaux d'adduction en eau potable réalisé par le Syndicat sur le territoire du CLEP de Montbray.

Les lieux d'exécution des travaux sont les suivants : Communes de Saint-Vigor-des-Monts et Gouvets.

Il est précisé que le programme des travaux est le suivant :

Secteur	Commune	Travaux
1	Saint-Vigor-des-Monts	De la Bergerie à la Faverie, Le Bourg
2	Gouvets	De la RD975 au Bourg, La Capelière, La Baconnière, La Jamelinière, La Berthelemièrè

Il s'agit d'un marché ordinaire selon la procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle librement définie par le pouvoir adjudicateur. Sa durée prévisionnelle est de 9 mois. Le montant global estimé du marché pour sa durée totale est de 625 000 € HT.

Ce marché a été transmis à la publication le 24 juin 2021 sur le support du BOAMP et publié ce même jour. La date limite de réception des offres était fixée le 22 juillet 2021 à 12h00 au plus tard.

La Commission de la commande publique s'est réunie le 30 septembre 2021 à partir de 08h30 afin de rendre un avis sur l'attribution du marché n°21-MBY-03 portant sur les travaux de renouvellement de canalisations d'alimentation en eau potable dans le cadre du programme 2021 du CLEP de Montbray, conformément aux critères de jugement prévus par les pièces du marché et les éléments fournis par les soumissionnaires.

Vu le Code de la commande publique

Vu l'avis de la Commission de la commande publique

Vu la délibération n°C2021-11-27-14 du Comité Syndical en date du 27 novembre 2020 approuvant le programme de travaux au titre de l'année 2021, modifié par les délibérations n°C2021-03-11-04 du 11 mars 2021 et n°C2021-06-17-04 du 17 juin 2021

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-09), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'autoriser le Président à signer, notifier, exécuter et régler le marché n°21-MBY-03 portant sur les travaux de renouvellement de canalisations d'alimentation en eau potable dans le cadre du programme 2021 du CLEP de Montbray, avec le groupement solidaire SRCL FLORO TP ASSOCIES (mandataire) / OUEST TP pour un montant de 394 725.00 € HT, soit 473 670.00 € TTC.**

## **12 – Convention entre le Syndicat et la commune de Saint-Denis-le-Vêtu sur les conditions financières et techniques pour les travaux d'aménagement d'un lotissement sur la parcelle cadastrée AM246 du lotissement communal à Saint-Denis-le-Vêtu**

Monsieur le Président indique que la commune de Saint-Denis-le-Vêtu prévoit la réalisation de travaux d'aménagement d'un lotissement sur la parcelle cadastrée AM246 située sur la commune de Saint Denis le Vêtu.

Par délibération n°BS2021-09-16-02 du Bureau Syndical en date du 16 septembre 2021, il a été décidé de constituer un groupement de commandes afin de procéder à une consultation conjointe entre le Syndicat Départemental de l'eau

de la Manche et la commune de Saint-Denis-le-Vêtu pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un lotissement sur la parcelle cadastrée AM246 située à Saint-Denis-le-Vêtu.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, il convient de conclure une convention déterminant les conditions techniques et les modalités de participations financières du Syndicat Départemental de la Manche et de la commune de Saint-Denis-le-Vêtu pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un lotissement sur la parcelle cadastrée AM246.

Le projet de convention est joint à la présente note.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°BS2021-09-16-02 du Bureau Syndical en date du 16 septembre 2021

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-10), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'approuver la convention sur les conditions financières et techniques pour l'aménagement d'un lotissement sur la parcelle cadastrée AM246 située à Saint-Denis-le-Vêtu**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président du SDeau50 pour mettre en œuvre cette décision.**

### **13 - CLEP Saint-Hilaire – Acquisition foncière captage La Morinais (Juvigny les Vallées)**

Monsieur le Président rappelle que le captage de La Morinais S1 situé sur le territoire de la commune de Juvigny-les-Vallées (Le Mesnil Tôve) a été classé prioritaire dans le cadre de la Conférence Environnementale de 2013 et est retenu captage sensible dans le cadre du SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

De ce fait, une démarche Aire d'Alimentation de Captage (AAC) a été engagée en juillet 2019. La phase de diagnostic est sur le point de s'achever et le travail de co-construction d'un programme pluriannuel va débiter.

La collectivité est propriétaire de 1,7 ha au sein de la zone sensible des périmètres de protection.

Une nouvelle opportunité foncière, proposée par la SAFER de Normandie, s'offre à la collectivité. Sept parcelles, cadastrées B 464 ; B 475 ; B 476 ; B 477 ; B500 ; B 501 ; B 517 situées sur la commune de Juvigny-les-Vallées et exploitées aujourd'hui par le GAEC de La Lourie sont concernées au sein d'un lot unique, pour une surface totale d'un peu plus de 3,06 ha.

Plus précisément :

- 1,6740 ha en prairie dans le périmètre de protection zone sensible
- 0,3155 ha en prairie dans le périmètre zone complémentaire
- 1,077 ha en prairie + bois hors périmètre de protection mais en partie dans l'aire d'alimentation du captage

Monsieur le Président précise que dans le cadre d'une acquisition par la collectivité et conformément à la délibération n°C2020-11-27-17 du Comité Syndical en date du 27 novembre 2020 qui définit la stratégie d'acquisition foncière du Syndicat, ces surfaces seraient mises à disposition, par l'intermédiaire d'un Bail Rural à Caractère Environnementale (BRCE) à Mme et M. TOULLIER - GAEC de la Prévostaie, agriculteurs biologiques et exploitant déjà les 1,7 ha propriété du syndicat.

Le prix de vente négocié, avec notamment déduction des indemnités versées en 2018 dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection, est de 16 500 € HT, soit 5 380 €/ha (en dessous de la valeur dominante de l'arrêté du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation du 28 septembre 2020 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2019).

Le prix de vente totale, incluant les frais annexes (SAFER et notariaux) s'élève à 19 690 €.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut soutenir financièrement cette opération.

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-11), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'accepter, dans un objectif de préservation de la ressource en eau et dans le cadre de la stratégie foncière du Syndicat, l'acquisition foncière de ce lot de parcelles susmentionnées, d'une surface de 3,0665 ha pour un montant global de 19 690 €,**
- **De signer un Bail Rural à Caractère Environnemental avec le GAEC de la Prévostaie représenté par M. et Mme. TOULLIER Loïc et Françoise,**
- **De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie correspondante,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.**

## 14 - CLEP Saint-Hilaire – Acquisition foncière – réservoir de Bellefontaine (Juvigny les Vallées)

Monsieur le Président indique que le Syndicat dispose de deux réservoirs de stockage d'eau potable semi-enterrés à Bellefontaine sur la Commune de JUVIGNY LES VALLEES.

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération n°C2021-03-11-10 du Comité Syndical en date du 11 mars 2021 ayant pour objet l'agrandissement de la parcelle du réservoir A 618 nécessaire à la mise en conformité du site et de la zone technique de l'opérateur de télécommunication BOUYGUES.

En complément, Monsieur le Président propose d'acquérir le chemin d'accès actuellement privé située sur la parcelle A 161 sur la Commune de JUVIGNY LES VALLEES.

M. le Président propose l'acquisition de cette portion de parcelle sur la base de la valeur vénale maximale des terres agricoles définies par la décision du ministre de l'Agriculture du 28/09/2020 publié au JO du 03/10/2020 soit une base de 12 910 €/ha soit un total de 387.30 € d'acquisition pour les parcelles A 618 et A 161 de terrain auquel se rajoutent les frais de bornage et les frais de notaires soit un montant estimatif total de 3 400 €.

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-12), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'accepter l'acquisition foncière des deux portions de terrain propriétés de M. DESFOUX Henri et de Mme DESFOUX Lucie d'une surface maximale de 300 m2 sur la base du montant maximal de 12 910 €/ha pour un montant estimatif de frais d'acquisition de 3 400 € (frais d'achat, frais de bornage et de frais de notaires inclus).**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour mettre en œuvre ces décisions.**

## COMMISSION PRODUCTION CENTRE MANCHE

### 15 - Annule et remplace la délibération n°C2021-06-17-06 Acquisition de la parcelle cadastrée ZB 67 sur la commune de Saint-Sébastien-de-Raids

Monsieur le Président indique que la délibération n°C2021-06-17-16 du Comité Syndical en date du 17 juin 2021 a acté l'acquisition de la parcelle cadastrée ZB 67 sur la commune de Saint-Sébastien-de-Raids.

Monsieur le Président attire l'attention des élus du Comité Syndical sur une erreur dans la rédaction de la délibération susmentionnée. En effet, il était indiqué un montant d'achat de 7 335 €/ha alors que l'accord avec le propriétaire était de 8 000 €/ha. Il convient donc de modifier la délibération comme suit :

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°C2020-11-27-17 du Comité syndical en date du 27 novembre 2020, une politique d'acquisitions de terrains a été défini par le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, dans l'objectif de préserver la ressource en eau, notamment en favorisant l'agriculture biologique et/ou l'exploitation d'herbes.

Monsieur le Président indique qu'au sein de l'aire d'alimentation de captages de Sainteny, Monsieur Gérard Cousin va cesser son activité fin 2021. Il s'agit d'une exploitation de 56.9ha dont 52ha dans l'aire d'alimentation. Un jeune agriculteur, Monsieur Quentin Lesaulnier, s'est positionné pour la reprise de l'exploitation, avec comme objectif de passer l'ensemble de l'exploitation en herbes soit une augmentation de 12ha des prairies sur l'aire d'alimentation.

Au vu du changement d'exploitant, le propriétaire de la parcelle cadastrée ZB 67 sur la commune de Saint-Sébastien-de-Raids (Monsieur Jean-Marie Lecaplain), d'une contenance de 2ha39a61ca souhaite vendre cette dernière.

Après consultation du Pôle d'évaluation domaniale, Monsieur le Président précise que le coût d'achat proposé s'élèverait à 8 000 €/ha hors droits et taxes.

En cas d'acquisition par le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, il sera proposé à Monsieur Lesaulnier, la signature d'un bail rural à caractère environnemental qui imposera la présence d'herbe ou bioculture et un prix de fermage fixé à la taxe foncière conformément à la délibération n°C2020-11-27-17 susmentionnée.

Ce projet pourrait bénéficier d'un appui financier de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%

Vu la délibération n°C2021-06-17-16 du Comité Syndical en date du 17 juin 2021,

Jean-Luc LEROUXEL précise que cette délibération va dans le sens de la préservation de la ressource en eau.

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-13), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **D'approuver l'achat de la parcelle cadastrée ZB 67 sur la commune de Saint-Sébastien-de-Raids d'une contenance de 2ha39a61ca appartenant à Monsieur Jean-Marie Lecaplain pour un montant de 8 000 €/ha hors droits et taxes, et auquel il conviendra d'ajouter en sus les frais d'actes notariés**
- **D'acter que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget annexe « service eau »**
- **D'approuver la signature d'un bail rural à caractère environnemental imposant la présence d'herbe ou bioculture et fixant un prix de fermage à la taxe foncière**
- **De solliciter l'appui financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**
- **D'annuler la délibération n°C2021-06-17-16 du Comité Syndical en date du 17 juin 2021,**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président du SDeau50 pour mettre en œuvre cette décision**

## CLEP

### **16 - Désignation des représentants à la commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la rénovation, la restructuration et l'enfouissement des réseaux du Mont-Saint-Michel**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2015-03-07-08 du Comité Syndical en date du 17 mars 2015, le Syndicat mixte Baie Bocage était adhérent au groupement de commandes relatif aux travaux de rénovation, de restructuration et d'enfouissement des réseaux du Mont-Saint-Michel, et que le Syndicat était représenté au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes par un membre titulaire, Monsieur Yann RABASTE et par un membre suppléant, Monsieur Joël PROVOST.

Pour faire suite aux élections municipales, Monsieur le Président rappelle que deux nouvelles commissions d'appel d'offres ont été constituées le 08 octobre 2020 pour le Syndicat Départemental de l'eau de la Manche. C'est pourquoi, il convient de désigner deux nouveaux représentants à la commission d'appel d'offres du Groupement de commandes pour la rénovation, la restructuration et l'enfouissement des réseaux du Mont-Saint-Michel.

Monsieur David JUQUIN, en sa qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-président en charge des Finances et de la commande publique propose sa candidature au siège de titulaire de cette commission ad hoc, et Monsieur Jacky BOUVET, en sa qualité de Président du Syndicat, propose sa candidature au siège de suppléant.

Vu la délibération n°2015-03-07-08 du Comité Syndical en date du 17 mars 2015

Vu le Code de la commande publique

Vu le Code général des collectivités territoriales

Yann RABASTE précise qu'on devait être à la fin du chantier. Mais l'Architecte des monuments historiques n'a pas su se prononcer pendant 8 mois sur la méthode pour traverser le pont levis (concernant les travaux de la tranche n°7 de la porte de la Lancée jusqu'à la porte du Roy). Les travaux engagés doivent être terminés pour le mois d'avril 2022 pour que les commerces puissent ouvrir pendant les vacances de Pâques. Les interventions vont bloquer l'accès au Mont Saint Michel par l'entrée principale. Les travaux reprendront fin d'année 2022 - début 2023.

**Après en avoir délibéré (Délibération n°C2021-09-30-14), à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **De désigner Messieurs David JUQUIN (titulaire) et Jacky BOUVET (suppléant) représentants du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche pour siéger à la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes pour les travaux de rénovation, de restructuration et d'enfouissement des réseaux du Mont-Saint-Michel**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président du SDeau50 pour mettre en œuvre cette décision.**

La séance est levée à 12h30 min.

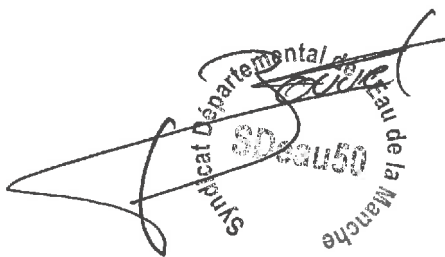
Fait à Saint Lô, le 30 septembre 2021

Le secrétaire de séance

Le Président du Syndicat Départemental de l'eau de  
la Manche

Yann RABASTE

Jacky BOUVET



Syndicat Départemental de l'eau de la Manche  
SD Eau 50